



2-12-70

ATTENDU que pour solder la différence entre les revenus non-fonciers et les dépenses, il est requis une somme de \$ 21,150.00 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de la municipalité; il est en conséquence résolu unanimement qu'une taxe foncière générale au taux de \$1.00 par \$100.00 d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force et montrant une valeur imposable de \$2,115,000.00 pour l'année 1971 afin de rencontrer les dépenses prévues au budget pour l'année 1971 et devant rapporté la somme de \$ 21,150.00.

Et que le tarif pour l'enlèvement des déchets aux lacs; Labelle, Brochet, Cameron, des Sucrieries, Caribou, Vert, Baptiste et Saindon demeure inchangé à \$4.00 par maison, camp ou chalet habités ou non durant l'année 1971 et chargé à bas et chacun des propriétaires desservis par ce service, soit par camion chalano ou autre moyens.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée à

Adoptée

*Georges Gossard*  
*Secrétaire-trésorier*

*Jean Saindon*  
*Maire*

6-1-71

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue aux lieux et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi six janvier mil-neuf-cent-soixante et onze, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Jean Genet, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du deux décembre mil-neuf-cent-soixante et dix soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Fernando Machabée entrepreneur chargé de l'entretien des chemins d'hiver de cette municipalité soit avisé d'exécuter les travaux d'entretien prévus à son contrat comme il se doit de la faire en ouvrant les chemins à une largeur requise pour les rencontres partout où la chose est possible à défaut de quoi la Corporation devra prendre les dispositions qui s'imposent afin de l'obliger à se conformer à ses engagements.

Adoptée



Il est résolu à la suite de l'ouverture de la seuille soumission faite par monsieur Léonidas Desgroseillers au montant de \$1,300.00 pour l'enlèvement des déchets des chalets situés du coté Ouest du Lac Labelle dans les limites de cette municipalité que demande lui soit faite de bien vouloir nous faire savoir quel serait son prix pour la période du 1er mai au 15 octobre au lieu du 1er mai au 1er décembre demandée précédemment, il est entendu que ce pourrait être un contrat de 1 an deux ans ou 3 ans au choix de l'entrepreneur et que ce travail n'inclus pas les chalets situés dans la municipalité de la Minerve sur les rives du lac Labelle, demande sera faite à cette municipalité de bien vouloir coopérer avec la nôtre dans ce sens .

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Ministère du Revenu du Québec , Rentes, Assurance Maladie et retenus sur salaire-impôt sur le revenu des employés décembre	\$105.66
Receveur Général du Canada, impôt sur le Revenu retenu employés	130.00-0
Téléphone , abonnement et longue distance en l'année 1970	98.40
Frais d'avis chargés au rôle et appartenant au secrétaire pour les retardataires au paiement des taxes de 170 et arrérages	124.20
La Corporation du Comté de Labelle, entretien de chemins comté part de la municipalité pour l'année 1970 pour les chemins Lac Mitchell, Petite Minerve et Ferme Lacoste -----	323.00
Ministère des Postes , frais enrégistrement pour avis aux propriétaires qui devront être vendus pour taxes	11.00
Commission des Accidents du Travail du Québec, ajustement pour l'année 1970 -----	26.09
La Revue Municipale , abonnement pour une période de 3 ans pour le Maire, les conseillers et le secrétaire	76.80
Formules Légales Provinciales , papeterie de bureau	20.25
Napoléon Francoeur, enlèvement des déchets le 8 décembre 1970 à la demande de monsieur le Maire -----	25.00
à être chargé à monsieur Robert Saindon -	
Bureau d'Enrégistrement , avis de mutations décembre 1970	1.80
Adéland Brunet travaux de pose d'un ponceau lac Baptiste avec son cheval durant l'été lors des travaux	22.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Georges Guillard*  
 Secrétaire-Trésorier *Georges Saindon*  
 Maire



3- 2 - 71

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi trois fevrier mil-neuf-cent-soixante et onze, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Yvan Cédilotte, Napoléon Francoeur, Jean Genet et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du six janvier mil-neuf-cent-soixante et onze soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que la soumission présentée par monsieur Léonidas Desgroseillers pour un montant de (\$ 1,300.00) mil-trois-cent dollars par année, pour l'enlèvement des déchets provenant des chalets situés du coté Ouest du Lac Labelle, comprenant également le territoire de La Minerve, soit acceptée par le conseil et qu'un contrat soit signé avec monsieur Desgroseillers pour un terme de trois ans, soit 1971, 1972 et 1973.

L'enlèvement des déchets ou vidanges devra se faire tous les lundis de chaque semaine à compter du premier mai jusqu'au 15 octobre, à l'exception du lundi de la fête du travail et de l'Action de Grâce alors que ce travail sera remis au mardi, il en sera de même pour la fête de La St-Jean-Baptiste et de La Confédération, les 24 juin et 1er juillet lorsque ces fêtes tomberont un lundi, et aussi quand la température ne permettra pas que ce travail puisse être exécuté le lundi, il pourra être remis au mardi.

Le paiement sera effectué à la fin de chaque mois ou dans les premiers jours du mois suivants.

Et que monsieur le Maire avec le secrétaire soient et sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Corporation.

Il est entendu que la Municipalité de La Minerve versera à la municipalité du Canton de Joly le montant de \$8.00 par chalet situé dans les limites de leur municipalité pour aider à défrayer le coût de ces travaux d'enlèvement de déchets.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil n'a pas d'objection et accorde son consentement à ce que madame Jacqueline Erdely de cette municipalité aménage un terrain de camping en bordure de la rivière Rouge sur le lot 10 du rang "D" ou 35a rang "F" Canton de Joly à condition qu'elle se conforme aux règlements d'Hygiène de la Province en ce qui concerne le danger de pollution des eaux de la rivière.

Adoptée



Il est résolu que ce conseil appuie fortement la demande faite par messieurs Louis Allard et Maurice Cyr de Ste-Véronique auprès de La Commission des Transports et Communications à Ottawa pour l'obtention d'un permis classe h au lieu d'un permis de la classe 7 pour les opérations de transport aérien, et ce afin de rendre de plus grans services à la population de la région en ayant le pouvoir de transporter des passagés pour d'autres fins que récréatives ou touristiques.

Adoptée

Il est résolu que le rapport de vérification des livres et comptes de cette Corporation pour l'année 1970 tel que dressé par monsieur Jacques Allard, comptable agréée soit accepté par le conseil, et que le montant d'honoraires convenu lui soit payé pour ce travail.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Jacques Allard, Comptable agée, vérification des livres 1970	250.00
Bureau d'Enregistrement, Avis de mutation de propriétaires de décembre	\$ 2.80
Receveur Général du Canada, Impôt Fédéral sur salaires janvier	\$ 54.40
Victor Mailloux, compte payable de 1970 pour chemin Lac Baptiste	\$ 1,760.00
Ministère du Revenu, Impôt Provincial, entes et Assurance Maladie	\$ 54.59
Formules Légales Provinciales Enrg. papeterie de bureau	19.07
Ministère des Richesses Naturelles, loyer de barrage 1970-72	25.00
Westeel Rosco Products Limited, tuyau métallique pour chemins	\$ 1,652.11
Maitre de Postes de Labelle, timbres -postes 1300 à .06c	78.00
Formules Municipales Limitée, papeterie de bureau	25.33
Bureau d'Enregistrement, avis de mutations pour janvier 1971	1.50

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation de bien vouloir accorder à cette municipalité des subventions pour l'amélioration des chemins suivants; pour un montant total de \$15,000.00, savoir;

C hemin traversant les lots 29 à 34 inclusivement du rang "A" Canton de Labelle en bordure du lac Labelle, élargissement et gravelage \$5,000.00

Chemin de La Petite Minerve à travers les lots 14 à 18 inclusivement du Canton La Minerve et 35 et 36 du rang "G" Canton de Joly, relever la forme, nettoyer les fossés et gravelage ----- 5,000.00

Chemin du rang "A" Canton de Joly, relever la forme et gravelage à travers les lots 1` à 19 ----- 5,000.00

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie du Québec de bien vouloir continuer les travaux de reconstruction des chemins ci-après énumérés ;

1. Le chemin du rang "A" Canton de Joly à compter du lot 21 vers la



3- 2- 71

ligne de La Conception et plus particulièrement terminer la section traversant une partie du lot 21, le lot 20 et une partie du lot 19 qui avait été ébauché en 1969 et laissée innachèvement et en très mauvais état.

- 2- Et de bien vouloir également continuer les travaux de construction du chemin longeant le lac Labelle à compter de la montée Brassard sur le lot 16 du rang "G" Canton Joly vers l'extrémité SUD du lac où il y a une circulation très dense durant la saison d'été étant donné le très grand nombre de chalets d'été desservi par ce chemin en plus des propriétaires résidents.
- 3- De fournir gratuitement à cette municipalité une quantité de 5000 verges de gravier concassé de 3/4 de pouce à être prise par les employés de la municipalité dans le banc Brousseau, sur tout autre endroit plus rapproché du chemin du lac Labelle, et ce pour le rechargement de certaines sections de chemins municipaux qui nécessitent un rechargement à très brève échéance étant donné qu'il n'est pas possible de trouver plus de gravier naturel dans la région qui pourrait être posé avantageusement sur un chemin public autre qu'un chemin en construction.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Geo Rodard* *Geo Saindon* Maire  
*Secrétaire Trésorier*

3 - 3- 71

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le mercredi trois mars mil-neuf-cent-soixante et onze, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Yvan Cédilotte, Napoléon Francoeur, Jean Genet, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du trois février mil-neuf-cent-soixante et onze soient adoptées et signées.

Adoptée



Il est résolu que que réponse soit donnée à la demande de la ville de Ste-Agathe des Monts relativement à l'organisation et l'ouverture d'un bureau touristique régional que ce conseil n'est nullement intéressé à participer à ce projet, pour le présent, du moins, attendu que nous avons déjà un bureau en opération à Labelle depuis plus de 5 ans, lequel rend de très grand service aux tourisme, au public voyageur et même à la population qui de façon directe ou indirecte est intéressé au développement de l'industrie touristique dans la région.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie du Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité une subvention pour un montant d'au moins \$15,000.00 pour l'amélioration du chemin en bordure du lac des Sucrieries ou C odos, dans le C anton de Labelle, rang "E" partie Est du lac ou près de 150 chalets d'été y sont construits et où il ne se trouve pas de chemins carrossable, mais seulement un chemin autrefois tracé pour le transport du bois en forêtax lequel n'a pas été amélioré par la suite.

Adoptée

Il est résolu que les personnes suivantes soient nommées aux charges suivantes;

Estimateurs; Edouard Léonard, Paul-Emile Francoeur, Auguste Lauzon.

Inspecteurs de Voirie;

Rangs;"A", "B", "C", "D", "E", "F" et partie des rangs "N", "I" Edouard Léonard.

Montée Chapleau, rangs "G" et "H", chemin Ferme-Lacoste et de La Petite Minerve; Daniel Brousseau, (fils) . .

Lac Labelle, à compter de la montée Brassard jusque à la ligne de division des comtés de Labelle et Papineau au lac des Sucrieries à Vendée, monsieur Paul-Emile Francoeur.

Inspecteurs agraires; et gardiesn d'enclos publiques; messieurs; Raoul Francoeur, Edouard Léonard et Robert Saindon. .

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Claude Laporte, voyage au lac Caribou pour tuyau et gravier sur le chemin de La Petite Minerve-----	\$22,000
Ministère des Finances, remboursement sur dette de cette municipalité au Ministère de La Famille et du Bien-Être Social versement pour l'année 1971 --- selon entente-----	\$1,000,000
Pineault & Fils, articles de bureau	5,160
Receveur Général du Canada, impôt fédéral retenue sur salaires	54,140
Ministre du Revenu de La Province, Rentes, Impôts et Assurance maladie retenu sur salaires des employés pour le mois de fevrier	54,159
Bureau d'enregistrement, avis de mutation de propriétés (fevrier)	1,130
Come Godard, prime assurance de garantiez du secrétaire (1971)	25,000
Formules Municipales enr. amendements au Code Municipal 1970-71	10,000
Canadian Pacific Railway Company, entretien de traverses C .P. R.	15,178

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

*Georges Godard* Adoptée  
*Georges Godard*, Secrétaire-Trésorier



7-4-71

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi sept avril mil-neuf-cent-soixante et onze, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Yvan Cédilotte, Napoléon Francoeur, Jean Genet, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du trois mars mil-neuf-cent-soixante et onze soient adoptées et signées;

Adoptée

Il est résolu que monsieur Edouard Léonard inspecteur de Voirie soit avisé de visiter les calvettes dans les chemins sous sa surveillance afin de s'assurer s'il y en aurait à dégeler avant le dégel .

Adoptée

Il est résolu que les propriétés appartenant à l'Archevêque Catholique de Montréal au lac Caribou sur le lot no. 2 soient imposées pour taxes municipales pour les années 1970 et 1971 étant donné qu'elles n'ont pas été utilisées pour les fins pour lesquelles elles avaient été exemptées les années passées à lors que l'on recevait des enfants de familles défavorisées pour les vacances., et que maintenant ce sont d'autres personnes qui viennent y passer leur vacances.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au secrétaire du comté de Labelle de bien vouloir faire préparer un acte de vente par le Comté de Labelle à La Corporation Municipale du Canton de Joly pour la partie du lot numéro 2 du rang "A" Canton de Labelle vendu pour taxes par la comté en mars 1969 .

Et que cette propriété avec le chalet érigé sur ce terrain soit vendu à l'enchère le 23 mai 1971 prochain à deux heures de l'après midi , sur les lieux après en avoir informé les intéressés et avoir donné avis public de cette vente à la porte de l'Eglise de Vendée et à l'épicerie Carrière; le montant de la vente devra commencer avec le montant des taxes scolaires et municipales actuellement dûes et des frais de la vente de même que des intérêts.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Joseph Brousseau , entretien de chemins	\$31.29
Joseph Uldéric Brousseau, " " "	16.34
Léo Miljours " " "	1.98
François Labonté " " "	12.26
Germain Durand " " "	10.20
Edouard Léonard " " "	80.22

7-4-71



Ministre du Revenu, Rentes, Assurance Maladie et Impôt sur le revenu pour le mois de mars 1971	-----	\$54,59
Receveur Général du Canada, impôt Fédéral mars 1971		54,40
Gilbert Paquette, avis de mutation avril 1971	-----	1,40
Imprimerie Léonard, St-Jovite, 5000 comptes de taxes		65,32
Corporation du Comté de Labelle, taxes années 1971		846,15
Charles Codebecq, Traité d'Administration Municipale		15,40
Canadian Pacific, entretien de traverses	-----	23,16
Maurice Bélisic, sel pour chemin		3,44

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Georges Godard*  
Secrétaire-Trésorier

*Oscar Saindon*  
Maire

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

5-5-71

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi cinq mai mil-neuf-cent-soixante et onze, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, maire et messieurs les conseillers; Joseph Rousseau, Ivan Cédilotte, Napoléon Francoeur, Jean Genet, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du sept avril mil-neuf-cent-soixante et onze soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Oscar Saindon, Maire soit délégué par le conseil de cette municipalité à la conférence provinciale -municipale qui sera tenue à Québec les 27 et 28 avril 1971 prochain pour l'étude de projets d'annexion ou de regroupement de municipalité de même que des revenus des municipalités, le conseil remboursera les dépenses occasionnées par monsieur le Maire à cette occasion.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil renouvelle la demande faite l'an dernier pour la réparation et le nettoyage des cours d'eau des rangs; "A", "D", "E" et "F" Canton de Joly qui sont présentement en mauvais état à cause de glissement de terrain et aussi par les barrages effectués par les castors à divers endroits sur ces cours d'eau et des arbustes qui croissent sur les cotés. Le conseil espère qu'une subvention sera accordée par le service du drainage du Ministère de l'Agriculture et de La Colonisation pour l'exécution de ces travaux cette année.

Adoptée



5-5- 71

Il est résolu que monsieur Victor Mailloux soit avisé de faire nettoyer le terrain et les abords du chemins où des boites d'huile vides, de la vieille huile de machines déversées sur les bords du chemins près du lac Baptiste et des autres déchets qui s'y trouvent.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à monsieur Gérard H. Chalifoux, comptable agréé de l'Annonciation à savoir s'il accepterait de faire la vérification de nos livres et comptes pour l'année 1971 et à quel prix, étant donné que monsieur Jacques Allard qui a exécuté ce travail depuis 3 ans demande une augmentation de \$75.00, de \$250.00 qu'il recevait il demande maintenant \$325.00 par an.

Adoptée

Il est résolu que la somme de \$75.00 soit versée à l'Organisation Paroissiale du Lac Labelle et une somme de \$250.00 au Comité des Loisirs de Labelle à titre de contribution à l'oeuvre des loisirs dans la paroisse, cette année à même la contribution reçue du gouvernement provincial et de contribution de la municipalité.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à la Compagnie de téléphone Bell du Canada de bien vouloir informer cette municipalité du coût de déplacement de 4 ou 5 poteaux téléphoniques actuellement dans l'emprise de la route conduisant de Labelle à La Conception du côté Est de la Rivière Rouge en front des lots 10 et 11 du rang "A" du Canton de Joly. La Municipalité peut fournir la main-d'oeuvre nécessaire au creusage des trous.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Imprimerie Léonard, papeterie de bureau (enveloppes)	\$18.15
Village de Labelle, loyer de camion à incendie (feu Brousseau)	\$250.00
Receveur Général du Canada, impôt fédéral avril 1971	54.40
Ministre du Revenu, Rentes, Assurance-Maladie, Impôt provincial	68.59
Receveur Général du Canada, timbres assurance chômage	13.70
Claude Laporte, gravier, lac Baptiste et montée rang "i"	40.00
Damien Davies, inspection de bâtiments, Pierre Lacasse	3.60
Lucien Cyr N.P. contrat de vente lot P-2 rang "A" Canton Labelle	21.00
Gilbert Paquette, avis de mutations avril 1971	1.30
Raoul Francoeur, entretien de chemins	52.30
Joseph Ulcéric Brousseau, entretien de chemins	42.28
Daniel Brousseau, " " "	82.26
Gérard Valiquette, " " "	48.36
Edouard Léonard, " " "	32.34
Paul-Emile Francoeur, " " "	60.23
Joseph Brousseau, " " "	82.26

A doptée



ATTENDU que le comté de Labelle a une vocation touristique clairement indiquée et que l'industrie du tourisme est d'une importance prépondérante pour le bien-être de la population des hautes Laurentides et plus spécialement du comté fédéral de Labelle;

ATTENDU qu'il est urgent de mettre à la disposition du public du Québec et de l'étranger plus d'espaces verts et de permettre à ce public de pratiquer la pêche et le camping à des distances raisonnables de la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU que le Gouvernement du Canada offre de collaborer à l'aménagement de parcs nationaux au Québec, plus particulièrement dans le territoire présentement occupé par le Parc du Mont-Tremblant, ledit territoire ayant une superficie de plus de 900 milles carrés;

ATTENDU que la collaboration et la participation financière du gouvernement du Canada pourront activer la réalisation des programmes entrepris par le gouvernement du Québec en la matière;

IL EST RESOLU que la Municipalité du Canton de Joly demande instamment à Monsieur Maurice Dupras, député de Labelle au Communes, d'entreprendre sans délai les démarches nécessaires à l'établissement d'un Parc national dans le Parc du Mont-Tremblant, dans le comté fédéral de Labelle;

IL EST RESOLU que le conseil de la Municipalité du Canton de Joly demande à monsieur Denis Hardy, vice-président de l'Assemblée Nationale et représentant à l'Assemblée Nationale du comté de Terrebonne, provincial, d'entreprendre, sans délai, les démarches requises auprès du gouvernement du Québec pour permettre l'établissement d'un parc national dans le Parc du Mont-Tremblant;

**SOUS LES RÉSERVES SUIVANTES:**

Que les exploitations forestières présentement en courssoient continuées sur une base rationnelle, permettant la récolte des coupes de bois qui auront atteint maturité et le maintien d'un apport économique essentiel à la région;

Que les représentants de la population du comté de Labelle gardent une voix active dans la gérance et l'administration d'un Parc National du Mont Tremblant .

Donné à Labelle ce cinquième jour du mois de mai 1971.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Georges Gauthier*  
*Secrétaire* *Josée Gauthier* *Maire*



2-6-71

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi deux juin mil-neuf-cent-soixante et onze, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Yvan Cédilotte, Napoléon Francoeur, Jean Genet, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du cinq mai mil-neuf-cent-soixante et onze soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Oscar Saindon, Maire et Georges Godard, secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de La Corporation, un acte de vente par cette Corporation en faveur de monsieur Paul-Emile Jacob de Montréal, pour le prix de \$362.34 pour une partie du lot numéro 2 du rang "A", Canton de Labelle; le dit immeuble ayant été adjugé à ce dernier à la suite d'une vente à l'enchère le 23 mai dernier, sur les lieux, tel qu'entendu lors d'une assemblée du conseil municipal tenue le 7 avril 1971.

Cette propriété ayant été mise en vente pour défaut de paiement des taxes, par le Conseil du Comté de Labelle fut adjugée à La Corporation en mars 1969.

Adoptée

Il est résolu que avis soit donné à monsieur Victor Mailloux de nettoyer le lac Baptiste des branches et des arbres qui s'y trouve et qui y ont été jetées par lui même ou par ses employés l'hiver et le printemps 1970-71, et ce le plus tôt possible.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir accorder à cette Municipalité une subvention d'au moins \$5,000.00 pour aider cette municipalité aux travaux de gravelage du chemin longeant le lac Baptiste, dans le rang "N" du Canton de Joly, la municipalité s'engageant pour sa part à dépenser un montant au moins égal, comprenant les travaux exécutés l'an dernier, pour faire la forme, poser les ponceaux et faire les fossés de ce chemin en construction qu'il est urgent de terminer.

La Municipalité du Canton de Joly avec ses 70 milles de chemins à son entretien ne peut exécuter seule ces travaux.

Adoptée



Il est résolu que messsieurs Robert St-Cyr et Alfred Vézina soient avisés de nettoyer les fossés du chemin où ils ont déposé du bois de pulpe et des billots, et de afin de donner libre cours à l'écoulement des eaux du chemin et de ne pas nuire à la bonne circulation durant l'été, et que ces travaux soient exécutés le plus tôt possible.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Joseph Brousseau soit autorisé à rencontrer monsieur Philippe Lauzon afin de délimiter avec lui les lignes du chemin de sortie de monsieur Henri Carrier, propriétaire de l'ancienne école no.2 sur le lot 33-b du rang "H" Canton de Joly afin que le dit chemin soit cloturer à l'endroit convenu.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Gérard H. Chalifoux, comptable de l'Annonciation soit engagé comme vérificateur des livres et comptes de cette Corporation pour l'année 1971 pour le prix de \$250.00 ; l'augmentation de \$75.00 demandée par monsieur Jacques Allard, comptable de Montréal ayant été jugée trop élevée étant la deuxième augmentation pour le même montant depuis deux ans.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir faire poser du calcium ou autres solutions pouvant empêcher la poussière sur le chemin du Lac Babelle à l'entretien du Ministère de La Voirie durant la saison d'hiver à compter de la montée Brassard jusque chez monsieur Joseph Terreault, et si possible chez monsieur Léonidas Desgroseillers de même que sur le chemin du rang "A" à compter des limites du Village de Labelle jusqu'à la ligne de La Conception, et ce pour la période des vacances.

Ceci aura pour but en plus d'éliminer la poussière fort détestables pour les propriétaires de maisons et de chalets en bordure de ces chemins, d'éviter aussi les accidents et de conserver ce lien qui empêche la pierre concasser de prendre le fossé du chemin.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Garage Machabée, avec remorque chemin lac Baptiste	\$154.00
Gaston Bélisle, grédeux sur divers chemins le samedi	90.00
Librairie Montpetit Ltée. Papeterie de bureau	44.17
Jean Paul Brassard avec tracteur de ferme au lac Vert	6.00
Commission des Accidents du Travail de Québec, cotisation	94.95
Commission Scolaire du Lac Windigo, Taxes scolaires sur propriété Mme. Armand Gagnon, lot 2 rang A	\$189.50
La Compagnie Canadienne de Papier du Canada, droits coupe	\$2 11.77
Daniel Brousseau, fils, 160 poteaux de clotures en cèdre	50.00
Joseph Uldéric Brousseau, 100 poteaux de clotures en cèdre	50.00
Bureau d'Enregistrement, avis de mutation et copie contrat	24.65
Claude Laporte, gravier sur chemins	70.00



2-6-71

Receveur Général du Canada, Impôt Fédéral mai 1971 retenu	\$54.40		
Ministre du Revenu, Impôt Provincial, Rentes et Assurance M.	63.69		
Paul, Émile Francoeur, entretien de chemins,	52.30		
Léo Miljours ,	" " "	16.31	
Raoul Francoeur,	" " "	57.82	
Joseph Brousseau,	" " "	avec tracteur	66.00
Edouard Léonard ,	" " "		16.31
Yvan Cédilotte ,	" " "	Loyer tracteur	14.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Georges Godard* *Oscar Saindon*  
Secrétaire-trésorier Maire

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

7-7-71

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi sept juillet mil-neuf-cent-soixante et onze, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Yvan Cédilotte, Napoléon Francoeur, Jean Genet, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du cinq mai mil-neuf-cent-soixante et onze soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que pour donner suite au mémoire à être soumis au gouvernement provincial par la partie Nord du Comté de Terrebonne relativement à la redistribution des comtés de la province, et plus particulièrement le morcellement du comté de Labelle, que cette corporation s'oppose énergiquement à ce que les limites du comté soient modifiées pour la seule et unique raison que le comté de Terrebonne est trop peuplé et doit être divisé en deux ou trois comtés.

Etant donné que le comté de Labelle ne renferme pas une population dépassant les barèmes établis ou à établir nous considérons qu'il ne faudrait pas diminuer cette population mais plutôt l'augmenter.

7-7-71



Et de plus il ne faudrait pas que la paroisse et le Village de Labelle fasse à l'avenir partie d'un comté qui ne porterait pas le nom du fondateur de cette paroisse; le Curé Antoine Labelle.

Que copie de cette résolution soit adressée au président du Comité de revision de la carte électorale et au comité formé à Ste-Adèle pour soumettre un mémoire au gouvernement.

Adoptée

Etant donné que nous n'avons pas encore reçu du Ministère de La Voirie le paiement de la subvention pour entretien des chemins d'hiver de cette municipalité pour l'année 1970-71 qui normalement est payé en mai ou en juin, au plus tard, il est résolu qu'une somme de \$5,000.00 soit payée à même le fonds général de la municipalité à monsieur Fernando Mac habée en compte sur le montant lui revenant sur ce travail, selon le contrat signé avec la municipalité.

Et qu'une somme de \$700.00 soit payée à monsieur William Galipeault de St-Rémi d'Amherst pour les mêmes fins, et ce en attendant le versement de la subvention à la municipalité par le gouvernement provincial.

Adoptée

Il est unanimement résolu qu'un avis de motion soit donné de la présentation d'un règlement concernant les embarcations à moteurs circulants sur le lac Vert et autres lacs mesurant moins de 5 milles en longueur ou en largeur dans les limites de la municipalité et dont la majorité des propriétaires de résidences ou de chalets d'été en feront la demande au conseil dans le but de réduire la vitesse, ou interdire certaines catégories de moteurs sur ces lacs.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au conseil municipal du Village de Labelle de bien vouloir faire réparer le chemin conduisant du lac Blanc et faire poser un garde-fou près du lac Blanc a un endroit considéré comme très dangereux pour la circulation.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés; Raoul Francoeur, entretien de chemins 40.23

Paul-Emile Francoeur, entretien de chemins	32.31
JYves Brassard, --- pour entretien chemins	\$18.07
Corporation du Village de Labelle, loyer camion à incendie	100.00
Canadian International Paper Co., balance droit de coupe	1.64
Receveur Général du Canada, impôt fédéral juillet	54.40
Ministre du Revenu Provincial, rentes, ass. maladie	60.53
Bureau d'Enregistrement, mutations de propriétés (juillet 1971)	2.00
Maurice Bélisle, crampes à cloture, chemin lac Baptiste	9.51
Société Coopérative Agricole, broche à cloture	13.50
Jean-Paul Brassard, confection de cloture lac Baptiste (chemin)	175.50
Claude Laporte, transport de gravier pour chemins	142.00
Receveur général du Canada, contribution assurance chômage	5.70
Aurèle Maillé, poteaux de cloture pour quai public	5.25
Maitre de Poste de Labelle, timbres postes	35.00
Edouard Léonard, entretien de chemins	84.31
Léo Miljours, " " "	8.17
Aurèle Maillé, " " "	8.17
<del>Edouard Léonard</del> (déjà entré)	<del>84.31</del>
Oscar Saindon, dépenses de voyage, Lac P. Sucrierie	10.00

A doptée



7-7-71

Il est résolu que monsieur Roger Arel propriétaire d'un chalet d'été au lac Labelle soit avisé de ne plus stationner son véhicule automobile sur le chemin public en face de son chalet étant donné que c'est un endroit très dangereux pour les accidents à cause de la courbe et du chemin trop étroit.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des mines du Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité une subvention d'au moins \$10,000.00 pour l'amélioration du chemin conduisant du chemin de fer jusqu'à la mine près du lac Vert dans le rang "A" e "N" du Canton de Joly.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Terres & Forêts de bien vouloir nous accorder la permission de prendre du gravier sur les terrains de la Couronne, au lac Brochet pour répondre à la demande des propriétaires de terrains de villégiature dans cette région.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au même Ministère à savoir quelles sont les conditions de loyer de la sucrerie louées à avec monsieur Jean-Paul Brassard de Labelle près du lac Baptiste et plus particulièrement la construction de la cabane à sucre à savoir si ce dernier doit la déplacer à ses frais ou si c'est le conseil municipal qui doit le faire pour la construction du chemin public.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Georges Godard, Secrétaire-Trésorier*

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi quatre août mil-neuf-cent-soixante et onze, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Yvan Cédilotte, Napoléon Francoeur, Jean Genet, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du sept juillet mil-neuf-cent-soixante et onze soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que monsieur André Labelle, propriétaire d'un terrain sur le lot numéro 35 du rang "A" Canton de Labelle soit avisé de déplacer ou faire déplacer une ou des toilettes extérieures placées sur ce terrain dans le but de desservir les usagers de tentes ou de roulotte installées sur le dit terrain; et ce parce que cette ou ces toilettes sont placées trop près d'un ruisseau conduisant au lac Labelle.

Et ce dans un délai de 8 jours de cette date à défaut de quoi des procédures seront prises contre lui, sans plus de délai et sans autre avis pour ne pas s'être conformé à un règlement de la municipalité interdisant ce genre d'installation.

Il sera toutefois loisible à monsieur Labelle d'installer ces toilettes à une distance d'au moins 100 pieds du ruisseau et d'y aménager des fosses septiques ou puits destinés à recevoir les déchets provenant de ces toilettes, le tout en conformité du règlement d'hygiène de la municipalité, et aux lois du Ministère de La Santé du Québec en ce qui concerne la pollution des eaux.

Adoptée

Il est qu'un inspecteur agraire soit avisé de visiter la part de clôture de ligne entre monsieur Roger Bisson et Madame Adrien Labelle, soit entre les lots 6 et 7 du rang "D" Canton de Joly et d'aviser le propriétaire en défaut de réparer ou reconstruire sa part de clôture dans un délai ne dépassant pas 8 jours de la date de l'avis, à défaut de quoi le conseil devra faire faire les travaux, sans autre délai ni avis.

Cette demande a été faite au conseil par monsieur Roger Bisson, propriétaire du lot numéro 7 du rang "D".

Adoptée



4-8-71

Il est résolu que les propriétaires de chalets d'été au lac Vert qui ne s'étaient pas conformés aux prescriptions du règlement d'hygiène de la Municipalité et de la Province concernant les toilettes extérieures et les fosses sceptiques sur leur terrain respectif; et qui furent avisés par l'inspecteurs de bâtiment et d'hygiène de la municipalité de s'y conformer dans un délai fixé par lui sont passible d'amendes prévues au règlement no. 99 des règlements de la municipalité et que le conseil soit autorisé à prendre les dispositions prévues au dit règlement pour remédier à la situation contretous les propriétaires, locataires ou occupants en défaut.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à la Gendarmerie Royale du Canada à son bureau de Mont-Laurier, à savoir s'il serait possible à ce corps de police de faire surveiller par les officiers le lac Vert, en fin de semaine, afin de prévenir les abus de personnes qui utilisent des embarcations à moteurs de façon inconsidérée et sont même un danger pour les personnes et plus particulièrement les enfants qui se baignent dans les eaux de ce lac et par le bruit de ces moteurs nuisent aux personnes qui se sont rendues dans les chalets en bordure de ce lac pour justement y prendre un repos durant leurs vacances; et de bien vouloir faire rapport au conseil municipal, s'il y a lieu.

Adoptée

IL est résolu que monsieur Claude Laporte camionneur de Labelle soit autorisé à transporter du gravier sur le chemin du lac Caribou, principalement aux endroits où il y en a un pressant besoin dans les côtes, sur le chemin nouvellement construit, et ce le plus tôt possible.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Edouard Léonard, inspecteur de voirie soit autorisé à réparer le ponceau sur le chemin public en front dulot no. 11 du rang "A" Canton de Joly qui est un danger pour la circulation, en enlevant le bois qui se trouve de chaque coté du tuyau de béton et qui formait les caissons du pont de bois avant lapose de ce tuyau.

Et que monsieur Paul-E mile Francoeur, inspecteur de Voirie soit autorisé à faire transporter du gravier sur les chemins de son arrondissement où il y a un besoin pressant et plus particulièrement à l'entrée de la presqu'île Russell et sur les chemins le long du lac Brochet et dans les côtes.

A doptée

Il est résolu qu'il soit réclamé une contribution de La Commission Scolaire Régionale Maisonneuve, nouveau propriétaire du lot P-25 rang "N" Canton de Joly appartenant autrefois à L'Archevêque Catholique de Montréal, et ce

4-8-71



à moins qu'il y ait eu entente entre ce propriétaire et monsieur Roger Bisson qui fait l'enlèvement des déchets dans ce secteur pour le compte de la municipalité du Village de Labelle. L'adresse de La Commission Scolaire Régionale Maisonneuve est 3620, Boulevard Lévesque à Chomedey, Ville de Laval.

A doptée

Il est résolu queles comptes suivants soient acceptés et payés;

Robert Brousseau, enlever les roches après le passage de la niveleuse-----	12.00
Lucien Frappier, érochage de chemins -----	16.00
Léo Maljours, " " " -----	17.32
Raoul Francoeur, entretien de chemins -----	52.30
Paul-E mile Francoeur " " " -----	70.20
Edouard Léonard " " " -----	78.33
Oscar Saindon, poteaux et broche pour cloture quai	48.95
Bureau d'Enregistrement, avis de mutations	30.75
Fernand Clément travaux de chemin avec tracteur	560.00
Receveur Général du Canada, impôt fédéral retenu	54.40
Claude Laporte, camion pour gravier sur chemins	210.00
Ministre du Revenu, impôt provincial, rentes ass.M.	61.55

Adoptée

Il est résolu que la séance soit ajournée à ~~mardredi~~ prochain le 11 août au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil alors qu'il sera pris une décision concernant les travaux de reconstruction du chemin en bordure du lac Baptiste dans le rang "N" du Canton de Joly après que les membres du conseil qui n'ont pas encore visité ce chemin se seront rendus sur les lieux pour prendre connaissance des travaux à exécuter.

A doptée

Il est résolu que la séance soit levée.

A doptée

*Oscar Saindon Maire*



11-8-71

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi onze août mil-neuf-cent-soixante et onze, pour faire suite à l'ajournement du quatre du mois courant, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Yvan Cédilotte, Napoléon Francoeur, Jean Genet, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu qu'un tuyau en métal de 8 ou 9 pouces de diamètre soit posé sur le chemin du lac Vert près de l'extrémité du chemin public afin de recevoir l'eau provenant d'une source en haut du chemin pour conduire cette eau du côté bas du chemin sur le terrain appartenant actuellement à monsieur Pigeon.

Adoptée

Il est résolu que les propriétaires de chelets d'été situés sur les lots 8 et 9 du rang "O" Canton de Joly en bordure du lac Baptiste soit avisés de placer leurs puisards à au moins 100 pieds du lac pour se conformer au règlement no. 99 de cette municipalité et ce dans les 15 jours de la date de l'avis qui leur sera signifié, à défaut de quoi le conseil prendra les dispositions requises pour faire exécuter ces travaux aux frais des personnes en défaut; et que l'inspecteur d'hygiène et du bâtiment soit autorisé à faire l'inspection des autres propriétés sur les rives de ce lac concernant les égoûts domestiques et en faire rapport au conseil.

Adoptée

Il est résolu que les travaux de reconstruction du chemin public en bordure du lac Baptiste soient confiés à monsieur Fernand Clément de Labelle pour le prix total de \$2,500.00.

Ces travaux consisteront à faire le déboisement du dit chemin sur la partie non encore déboisée, enlever le bois, faire brûler ou enfouir les branches, et ce sur une largeur de 66 pieds.

Faire le terrassement et la forme du chemin sur une largeur minimum de 24 pieds entre les fossés de façon qu'il soit carrossable, enfouir ou entasser les souches et les pierres afin qu'elles ne nuisent pas au chemin ni aux propriétaires riverains.

Ne pas laisser de débris de bois de souches ou de pierre dans la sucrerie louée à monsieur Jean-Paul Brassard.

Poser les ponceaux en métal fournis par la Municipalité aux endroits où il sera nécessaire

11-8-71



d'en poser pour le bon égouttement du chemin.

Elargir à 24 pieds la partie du chemin construite l'an dernier et qui neporte pas cette largeur à divers endroits.

Construire un chemin neuf à compter du ruisseau où les travaux furent arrêtés l'an dernier et ce jusqu'au raccordement avec le chemin actuel oùle déboisement à été fait de même quele traçé du chemin.

Poser au moins 15 voyages de gravier aux endroits marécageux , surtout au raccordement du chemin avec l'ancien et où il y a des ponceaux à poser.

S'il se trouve du roc solide imprévu dans le traçé du chemin l'entrepreneur ne sera pas chargé de faire le dynamitage, il devra toutefois en prévenir la municipalité durant les travaux afin qu'il soit possible d'étudier les moyens à prendre pour le détournement du traçé s'il y a lieu .

La Municipalité s'engage à faire déplacer par l'Hydro-Québec les poteaux ou les aubans ou fils de soutien qui seront dans l'emprise du chemin carrossable.

La Municipalité s'engage à payer à monsieur Fernand Clément la somme de \$2,500.00 convenue aussitot les travaux terminés tel queplus haut décrit et à la satisfaction du conseil.

Ces travaux devront débutés avant la fin d'août et être entièrement terminés le 30 septembre 1971 prochain à défaut de quoi la municipalité fera exécuter le travail à faire et en chargera le coût à l'entrepreneur M. Clément.

Monsieurle Maire avec le secrétaire sont autorisés à signer un contrat avec monsieur Fernand Clément pour ces travaux, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

Il est résolu quela séance soit levée.

Adoptée

*Georges Lefebvre*  
*Secrétaire-trésorier*



1-9-71

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi premier septembre mil-neuf-cent-soixante et onze, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Yvan Cédilotte, Napoléon Francoeur, Jean Genet, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes des assemblées des 4 et 11 août 1971 soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que le conseil accepte le projet de reconstruction du pont sur le ruisseau Noir entre la propriété de monsieur Damien Robert sur le lot 36 rang "G" Canton de Joly et la propriété du monsieur Daniel Brousseau, Fils sur le lot 35 du même rang.

Ces travaux exécutés par le Ministère de La Colonisation moyennant une subvention de \$6,000.00 dont \$1,500.00 payable à la municipalité du Canton de Joly pour l'achat d'un tuyau en acier de 7 pieds de diamètre par 48 pieds de longueur et la balance soit \$4,500.00 pour l'exécution des travaux. Il est entendu que monsieur Damien Robert a signé une cession gratuite de son terrain pour le détournement du chemin afin d'éviter les courbes dangereuses et redresser le chemin et défaire le vieux pont de bois devenu dessuet et dangereux pour la circulation alors que son embouchure était insuffisante lors de la crûe des eaux le printemps et était cause de dommages aux propriétés riveraines.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à La Régie des Alcools du Québec de bien vouloir accorder à monsieur Roger Provençal de cette municipalité les permis existants actuellement au Motel La-Bel et en plus un permis de Bar-Salon.

Le conseil de cette municipalité recommande fortement l'émission des permis plus haut énumérés afin d'aider la Municipalité à promouvoir et développer l'industrie touristique dans la région et plus particulièrement à Labelle.

Avec le ferme espoir que La Régie se rendra à la demande du conseil municipal du Canton de Joly, le plus tôt possible afin que le nouvel acquéreur de cet immeuble puisse entreprendre très prochainement la réalisation de travaux d'agrandissement et de modernisation de cet immeuble.

Adoptée



Il est résolu unanimement que cette Corporation accepte le plan préparé par monsieur Bernard Sauvage, arpenteur-géomètre, montrant la subdivision d'une partie du lot numéro "5 -B" du rang "C" du Canton de Joly, comté de Labelle, et plus particulièrement deux rues d'une largeur de 66 pieds chacune.

L'une de ces rues a été construite et gravellée par le propriétaire du terrain, monsieur Bernard Pagé et le conseil est disposé à l'apprendre à sa charge immédiatement après la signature d'un acte de vente du propriétaire à la municipalité pour la somme de \$ 1.00 et autres considérations.

Quand à l'autre rue, les travaux de construction devront être exécutés avant que le conseil puisse accepter de l'ouvrir à la circulation publique; les dits travaux devront également être exécutés par et aux frais du propriétaire du lot ainsi subdivisé.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Santé du Québec de bien vouloir informer la municipalité des procédures à suivre pour combattre la pollution des eaux du lac Vert, ou Gervais dans les limites de la municipalité se basant sur de récentes analyses de ces eaux par le dit Ministère qui sont loin d'être rassurantes pour les résidents d'été sur les rives de ce lac de même que pour le conseil de la municipalité.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

William Galipeault, balande entretien d'hiver 1970-71	\$680.00
Fernando Machabée, " " " "	\$ 4,160.00
Receveur Général du Canada, impôt fédéral "août"	52.80
Ministre du Revenu, impôt Provincial, "entes Ass. Mal.	76.67
Côme Godard, prime assurance responsabilité civile	327.00
Germain Paiement, loyer pelle mécanique (340.00)	320.00
Claude Laporte, gravelage de chemins	268.00
Léopold Valiquette, gravelage de chemins	180.00
Formules Municipales, papeterie de bureau	41.60
Ministre des Finances, volume prix machinerie	3.00
Maurice Brousseau, transport de tuyau	11.00
Edouard Léonard, entretien de chemins	61.25
Yves Brassard, " " "	24.34
Léo Miljours, " " "	17.33
Michel Brassard, " " "	16.31
Henri Terreault, " " "	4.00
Raoul Francoeur, " " "	187.48
Paul-Émile Francoeur " " "	149.59
Daniel Brousseau " " "	28.42
François Labonté " " "	8.17

Adoptée

CONSIDÉRANT que le montant des soumissions reçues par la Fabrique de Labelle après le dépôt des plans préparés par un architecte, et à la suite d'un appel d'offres et de négociations, dépasse considérablement le montant d'argent disponible pour la construction de l'édifice projeté (L'Eglise).



1-9-71

CONSIDERANT que près des deux-tiers de cet immeuble sera utilisé pour fins de loisirs et la balance réservée au culte. Etant donné que le maintien et l'administration de ces lieux d'amusement loin d'aider, comme on le prévoit à maintenir la partie réservée à l'Eglise, deviendront une charge beaucoup trop lourde pour la paroisse, justement à cause du coût élevé de son entretien et opérations en comparaison des revenus que l'on en retirera.

CONSIDERANT que Labelle et l'une des paroisses les mieux organisées au point de vue amusement de toute la région comprise entre St-Jérôme et Mont-Laurier, toutes proportions gardées; et que la population, la jeunesse en particulier, possède déjà suffisamment de loisirs organisés, et ce grâce au dévouement de citoyens qui se sont donnés sans compter et qui fournissent encore le meilleur d'eux mêmes à la réalisation de cette oeuvre avec l'aide des gouvernements et des divers corps publics de Labelle.

CONSIDERANT qu'il aurait été beaucoup plus utile d'aider à organiser ou attirer à Labelle une industrie quelconque destinée à procurer du travail à nos jeunes gens, comme cela s'est d'ailleurs produit dans le passé, ce qui aurait eu pour effet de procurer à ces jeunes les revenus nécessaires, leur permettant de prendre part à des amusements qui se doivent d'avoir des revenus pour subsister.

IL EST RESOLU que cette Corporation appuyant la requête signée par une bonne partie de la population s'oppose énergiquement à ce que le montant total à être engagé ou dépensé à la réalisation de cette construction dépasse la somme de \$140,000.00 présentement disponible et à la condition que les travaux entrepris soient entièrement terminés, y compris peinture intérieure et extérieure, planchers etc. en un mot que ce montant comprenne tous les déboursés relatifs à la construction.

La Corporation croyant représenter le désir de la grande majorité des propriétaires de biens-fonds de Labelle, est d'opinion qu'il est impératif que ces travaux de construction soient donnés à contrat à un entrepreneur, soit une personne ou une firme responsable, offrant un bon de garantie ou un cautionnement suffisant pour la protection de La Fabrique.

La Corporation s'oppose catégoriquement à ce que ces travaux de construction soient entrepris à la journée sous la direction d'un contremaître ce qui pourrait avoir comme conséquence que les travaux soient laissés inachevés lorsque le montant ci-haut mentionné aura été entièrement engagé ou dépensé; les propriétaires de Labelle ne seront pas alors disposés à garantir un emprunt pour la différence par un privilège grévant leurs propriétés respectives.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à Monseigneur André Ouellette, Evêque de Mont-Laurier et à La Fabrique de Labelle, pour considération.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Oscar Sandoz, Maire*  
*Georges Caron, Secrétaire-Trésorier*

6-10-71

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi six octobre mil-neuf-cent-soixante et onze, à laquelle session sont présents: monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Drousseau, Yvan Cédilotte, Napoléon Francoeur, Jean Genet, Henri Terreault et Gérard Valiquette forment le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du premier septembre mil-neuf-cent-soixante et onze soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que réponse soit donnée à monsieur Claude Vendette, propriétaire d'un chalet d'été au lac Des Sucrieries que lors des travaux de construction du chemin en front de son terrain par le conseil de cette municipalité il n'y a pas eu empiètement sur son terrain, loin de là, les poteaux de bois et la clôture de pierre qui furent déplacés étaient dans les 36 pieds d'emprise du chemin public, lequel chemin existait avant la construction du chalet d'été de monsieur Vendette.

Le conseil municipal a dépensé \$5,000.00 cette année, provenant des taxes de toutes la municipalité pour améliorer ce chemin en bordure du lac des Sucrieries et l'endroit le plus dangereux était justement situé en face de la propriété de monsieur Vendette alors qu'il s'y trouve une courbe des plus dangereuse et qu'il était urgent d'élargir pour prévenir des accidents.

Il a été préparé par les arpenteurs en 1969 et à la demande du conseil, un plan pour la reconstruction complète du chemin mais après de multiples démarches il nous est impossible d'obtenir du gouvernement Provincial une subvention pour l'exécution des travaux qui permettraient le détournement de ce chemin en le faisant passer à l'arrière des terrains comme il le désire ce qui pourrait coûter \$15,000.00 ou plus et que seul un gouvernement peut faire. Les plans préparés sont toujours conservés au bureau du Ministère de La Voirie à Mont-Laurier et le conseil espère qu'un jour les travaux seront exécutés.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Edouard Léonard, inspecteur de voirie soit autorisé à poser un ponceau de 8 pouce en métal sur le chemin en bordure du lac Vert près de la ligne des terrains de monsieur Pigeon et de Mlle. Hermine Labelle, aussitôt possible.

Adoptée





6-10-71

Edouard Léonard, évaluation et loyer automobile	\$ 281.53
Paul-Emile Francoeur, évaluation	188.04
Auguste Lauzon, " "	188.04
Georges Godard, " " et loyer chaloupe	196.04
Raoul Francoeur, loyer de chaloupe et salaire	24.36
Fernand Clément, accompte sur travaux lac Baptiste	1,500.00
Edgar Leblanc, voyage de gravier chemin lac Clair	\$10.00
Corporation Village de Labelle, loyer camion incendiel	100.00
Côme Godard, prime assurance dynamitage	100.00
Bureau d'Enregistrement, avis de mutations prop.	1,182.14
Westeel Rosco Products, tuyau à ponceaux	52.80
Receveur Général du Canada, impôt fédéral	
Ministre du Revenu, impôt provincial, rentes et ass.M.	\$ 118.53

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

*Georges Godard*  
Secrétaire-trésorier

*Jean Saindon*  
Maire

25-10-71

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION DU CANTON DE JOLY

A une assemblée publique des électeurs de la municipalité du Canton de Joly tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil pour procéder à la mise en nomination à la charge de maire en remplacement de monsieur Oscar Saindon, sortant de charge et aux charges de conseillers municipaux en remplacement de monsieur Yvan Cédilotte, au siège no. 1, Gérard Valiquette, au siège no. 2 et Joseph Brousseau, au siège no. 6; l'assemblée est tenue le lundi vingt-cinq octobre mil-neuf-cent-soixante et onze à midi.

A dvenant l'heure de midi, le président lit l'avis donné pour la présente élection et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme maire, et comme conseillers municipaux aux sièges nos; 1, 2 et 6.

Il est proposé par monsieur Henri Terreault.  
Secondé par monsieur Joseph Terreault.

Que monsieur Oscar Saindon, cultivateur du Canton Joly à Labelle soit mis en nomination comme maire de cette municipalité.

ADMIS -



ADMIS

ADMIS

ADMIS

ADMIS

Que monsieur Yvan Cédilotte, cultivateur du Canton de Joly soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 1.

Que monsieur Gérard Valiquette, cultivateur du Canton de Joly soit mis en nomination au siège no. 2. comme conseiller municipal.

Et que monsieur Joseph Brousseau, cultivateur du Canton de Joly soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 6.

Il est proposé par monsieur René Jubinville cultivateur du Canton de Joly.

Secondé par monsieur Damien Brisson, propriétaire du Canton de Joly.

Que monsieur Edouard Léonard, cultivateur du Canton de Joly soit mis en nomination comme Maire de cette municipalité.

Advenant l'heure de deux heures de l'après midi le président déclare l'assemblée close.

Ont été mis en nomination comme Maire du Canton de Joly; messieurs Oscar Saindon et Edouard Léonard.

Ont été mis en nomination comme conseillers municipaux du Canton de Joly messieurs;

Yvan Cédilotte, au siège no. 1  
Gérard Valiquette, au siège no. 2  
Joseph Brousseau, au siège no. 6

Comme il n'y a que le nombre voulu de candidats à élire aux sièges nos 1, 2 et 6 de conseillers municipaux je proclame élus par acclamation messieurs; Yvan Cédilotte au siège No. 1, monsieur Gérard Valiquette, au siège no. 2 et monsieur Joseph Brousseau, au siège no. 6.

Comme il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire <sup>la</sup> charge de Maire du Canton de Joly, j'ordonne que la votation se fasse, ~~aux~~ le lundi premier novembre mil-neuf cent-soixante et onze prochain entre huit (8) heures du matin et six (6) heures du soir en la salle de l'Hotel de Ville de Labelle

*Georges Godard*  
Georges Godard

Président d'Election

A la suite du scrutin tenu le 1er novembre 1971 219 électeurs ont votés ; monsieur Oscar Saindon a obtenu 122 votes et monsieur Edouard Léonard 97, soit une majorité de 25 votes pour monsieur Oscar Saindon qui est proclamé élu comme Maire du Canton de Joly.

Aucun bulletin de vote ne fut annullé.

*Georges Godard*  
Georges Godard  
Président d'Election



Je soussigné Oscar Saindon ayant été élu maire du Canton de Joly, jure sur les Saints Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Que Dieu me soit en aide.

Assermenté DEVANT moi à Labelle ce troisième jour de novembre mil-neuf-cent-soixante et onze.

Oscar Saindon  
 Georges Godard  
 Secrétaire-trésorier

Je soussigné Joseph Brousseau ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, jure sur les Saints Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge a u meilleur de mon (jugement et) de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Sa

Joseph f Brousseau  
 marque

Assermenté devant moi à Labelle, ce troisième jour du mois de novembre mil-neuf-cent-soixante et onze.

Georges Godard  
 Georges Godard  
 Secrétaire-trésorier

Je soussigné Yvan Cédilotte ayant été élu conseiller municipal au siège no. 1, de cette municipalité, jure sur les Saints Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, a u meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté

Yvan Cédilotte

Assermenté devant moi à Labelle ce troisième jour de novembre mil-neuf cent soixante et onze.

Georges Godard  
 Georges Godard  
 Secrétaire-trésorier

Je soussigné Gérard Valiquette ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège no. 5, jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Gérard Valiquette

Assermenté devant moi à Labelle, ce troisième jours de novembre mil-neuf-cent-soixante et onze.

Georges Godard  
 Georges Godard  
 Secrétaire-trésorier



3-11-71

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi trois novembre mil-neuf-cent-soixante et onze, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Yvan Cédilotte, Napoléon Francoeur, Jean Genet, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du six octobre mil-neuf-cent-soixante et onze soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil accepte le projet présenté par l'Hydro-Québec pour la construction d'une ligne de distribution de l'électricité sur une rue appartenant à la municipalité sur le lot no. 5 rang "C" Canton de Joly, et ce à compter de la route no. 11 pour atteindre l'installation du monte-pente à la station Belle Pente Ltée. située sur le même lot.

Adoptée

Il est résolu que la démission de monsieur Edouard Léonard comme estimateur, comme inspecteur de voirie et comme inspecteur agraire et gardien d'enclos public soit acceptée par le conseil.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Josaphat Lauzon soit nommé estimateur du Canton de Joly en remplacement de monsieur Edouard Léonard démissionnaire.

Adoptée

Il est résolu que les travaux de reconstruction du chemin en bordure du lac Baptiste en front de la propriété appartenant à monsieur Victor Mailloux soient exécutés sur le terrain de ce dernier en haut du chemin actuel, si possible, sinon que l'on suive le tracé du chemin indiqué sur le plan et acquérir si possible une partie du terrain appartenant à monsieur André Labelle pour faire une courbe moins prononcée.

Adoptée

Il est résolu que le rôle d'évaluation tel que dressé par les estimateurs pour les années 1971, 1972 et 1973 soit adoptée et homologué par le conseil municipal sans amendements.

Adoptée

Il est résolu que la clôture de montée en front du lot numéro 36 du rang "H" Canton de Joly soit reconstruite cet automne, si possible et que demande soit faite au propriétaire concerné de l'éloigner du chemin public, si possible pour éviter qu'elle soit de nouveau brisée par les charries ou laneige l'hiver.

Adoptée

3-11-71



Il est résolu que des soumissions soient demandées pour l'enlèvement des déchets des chalets et maisons en bordure des lacs Labelle, Brochet, Cameron, des Sucrieries, Saindon, Bélanger, de l'Abbie, Baptiste, Vert comprenant les autres parcours desservis l'an dernier, et ce en suivant les chemins publics.

Il y aura trois contrats, l'un pour les lacs Cameron et des Sucrieries, un autre pour les lacs Vert et Baptiste, et le troisième pour la balance du territoire plus haut décrit.

Ces soumissions seront pour une période de trois ans commençant le 1er mai 1972 se terminant le 1er décembre 1974, et ce une fois la semaine, le lundi, à l'exception du lendemain de la fête du travail de l'action de grâce, de la St-Jean-Baptiste, de la Confédération etc. quand ces fêtes tombent un lundi, l'enlèvement se fera alors le lendemain, soit le mardi.

Ces soumission cachetées devront être remise au bureau de la Corporation ou bien avant huit heure du soir le 1er décembre 1971 prochain, jour de l'assemblée du conseil municipal auquel seront ouvertes et acceptées s'il y a lieu les soumissions jugées acceptable par le conseil.

Le conseil ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

A doptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et signés;

Receveur Général du Canada, Impôt Fédéral octobre	\$52480
Ministre du Revenu, Rentes & Impôt Provincial,	---
Assurance Chômage, Assurance Maladie	63447
Société Canadienne de La Croix Rouge, contribution	25000
Bureau d'Enregistrement, avis de mutation, octobre	6470
Claude Laporte, camion gravier et chargeur	82400
" " " " " "	" " " "
Westeel Rosco Products Limited, tuyau ponceau suivant octroi Ministère de La Colonisation	1,26782
Raoul Francoeur, entretien de chemins	66431
Paul-Emile Francoeur, " " "	40432
Aurèle Maillé " " "	8417
Daniel Brousseau " " "	14432
Léo Miljours " " "	15429
Bernard Godard " " "	14432
Robert Brousseau " " "	14432
Joseph Brousseau " " "	30427
Pierre Brousseau " " "	32428
Receveur Général du Canada, Contribution Ass. Chômage	56490

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Raoul Godard*  
Secrétaire-Trésorier

*Jean Saindon*  
Maire



10 -11- 71

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session spéciale du conseil municipal du Canton de Joly, régulièrement convoquée par le secrétaire-trésorier, à la demande de monsieur le Maire, pour discuter des sujets suivants, savoir;

Construction du chemin du Lac Baptiste  
Chemin d'Hiver 1971-72  
Travaux d'hiver 1971-72

Après avis donné à tous les membres du conseil, et à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Yvan Cédilotte, Napoléon Francoeur et Jean Genet formant le quorum sous la présidence de monsieur le Maire; l'assemblée est tenue mercredi le 10 novembre, 1971 au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du conseil.

Il est résolu que ce conseil accorde à monsieur Germain Provost de Bréboeuf un contrat pour l'entretien des chemins d'hiver suivants; Chemin en bordure du Lac des Sucrieries dans les rangs "D" et "E" dans les limites de cette municipalité de même que le chemin de sortie de Mme. Vve. Alfred Nantel et Roland Nantel dans le rang "I" du Canton de Labelle; et ce pour une période de 1 à 5 ans selon le terme pour lequel monsieur Provost désirera signer un contrat; et ce pour le prix de \$300.00 le mille ou tout autre prix octroyé par le Ministère de La Voirie pour l'entretien de tels chemins durant l'hiver.

Et que monsieur le Maire avec le secrétaire soient et sont autorisés à signer le dit contrat pour et au nom de La Corporation.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil accepte de verser à monsieur Victor Mailloux la somme de \$1,000.00 pour travaux exécutés par lui en 1970 à la construction d'un nouveau chemin sur son terrain en bordure du lac Baptiste dans le rang "N" du Canton Joly, sur le lot numéro 13-10., et ce conformément à l'engagement signé par monsieur Mailloux le 5 novembre courant.

Monsieur Mailloux s'engageant à fournir une largeur de 66 pieds pour le nouveau chemin, par acte de vente et à fournir quittance pour les travaux exécutés sur cette partie de chemin à la municipalité.

La Municipalité s'engage de son côté à laisser à monsieur Mailloux l'assiette de l'ancien chemin d'une largeur d'une largeur de 66 pieds en face de la propriété de ce dernier de même que la juste moitié d'une section de chemin de 66 pieds conduisant du lac Baptiste jusqu'au nouveau chemin, l'autre moitié devant être attribuée à monsieur André Labelle pour échange du terrain fourni par lui lors de la construction du nouveau chemin.

A doptée

10-11-71



Il est résolu que cette Corporation demande à La Compagnie Bell Téléphone de bien vouloir faire déplacer les poteaux et les ancrs et haubans mentionnés sur la lettre de la Compagnie datée du 12 octobre 1971 suivant dossier No. 613959-F, et de déplacer en plus deux autres poteaux près de l'entrée du nouveau chemin, lesquels sont unnuisance à l'exécution des travaux du chemin du Lac Batiste.

Le conseil demande également que tous les poteaux ou les ancrs déplacés soient réinstallés assez loin du fossé du chemin pour ne pas devenir une nuisance lorsqu'il sera nécessaire d'élargir ce chemin plus tard ; étant donné que l'on a remarqué qu'à certains endroits on a piqueté l'endroit des nouveaux poteaux beaucoup trop près du fossé du nouveau chemin construit sur une largeur de 25 pieds seulement alors que l'emprise est de 66 pieds de largeur sur tout le parcours.

Et que ces travaux de déplacement soient effectués dans le plus court délai possible étant donné qu'ils nuisent à la terminaison des travaux et que ce nouveau chemin doit être ouvert à la circulation publique avant l'hiver .

Adoptée

Il est résolu que cette Corporation emprunte de La Banque Provinciale une somme ne dépassant pas \$ 6,000.00 pour une période ne dépassant pas quatre mois pour payer divers travaux de chemins exécutés ou à exécutés cette année, soit \$1,000.00 à monsieur Victor Mailloux, plus de \$1,200.00 à la Cie de Téléphone Bell de meme que le paiement des camions et chargeur pour le gravelage du chemin du lac Baptiste etc.

Et que monsieur le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le ou les billets pour et au nom de la Corporation.

A doptée

Il est résolu que cette Corporation demande à La Commission Municipale de Québec la permission d'emprunter temporairement pour un terme ne dépassant pas quatre mois une somme ne dépassant pas \$6,000.00 pour le paiement de travaux de chemins effectués ou à effectués cette année sur le chemin du rang "N" Canton de Joly qui fut reconstruit en partie.

Cette somme sera remboursée en mars 1971 avec le produit de la taxe municipale de l'année 1972 .

Et que copie de la présente résolution soit adressée à La Commission Municipale de Québec pour approbation.

A dopté



10-11-71

Il est résolu que ce conseil sou-  
mette au Ministère des Affaires Municipales du Québec comme  
projet pour travaux d'hiver 1971-72 le dynamitage et l'élar-  
gissement du chemin en bordure du lac Labelle à compter de  
chez monsieur Léonidas Desgroseillers sur le lot 2<sup>o</sup> du rang  
" B" Canton de Labelle jusqu'à l'extrémité Sud du lac Labelle.  
pour un montant de \$ 12,500.00

Q ue demande soit faite des conditions,  
à savoir quelle partie de la machinerie et des matériaux seront  
remboursés à la municipalité conformément à ces travaux de même  
que la main d'Oeuvre et les salaires des employés.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Oscar  
Saindon, Maire et Georges Godard, secrétaire-trésorier soient  
et sont autorisés à signer un acte de vente par monsieur  
Bernard Pagé à La Corporation du Canton de Joly pour le  
terrain requis pour l'emprise des rues mentionnées au plan préparé  
par un arpenteur géomètre sur le lot no. 5-B du rang "C"  
Canton de Joly , et ce pour le prix de \$1.00 et autres consi-  
dérations

Adoptée

Il est résolu que la séance soit  
levée.

*Georges Godard*  
Secrétaire-Trésorier

*Oscar Saindon*  
Maire

Adoptée

1012-71

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi premier décembre mil-neuf-cent-soixante et onze, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Yvan Cédilotte, Jean Genet, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant quorum sous-présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée des trois et dix novembre mil-neuf-cent-soixante et onze soient acceptées et signées.

A doptée

Il est résolu que ce conseil verse la somme de \$25.00 au Comité des Loisirs de Labelle pour aider à l'organisation d'un arbre de Noël et de l'achat de bonbons à être distribués aux enfants de la paroisse le 19 décembre prochain.

Ce conseil contribu également pour un montant de \$100.00 à l'oeuvre Fondation Marie-Paule Lafontaine Inc. destinée à procurer des vacances à la campagne aux enfants déshérités des villes qui ne peuvent se permettre de passer quelques jours par année en dehors des grands centres.

A doptée

Il est résolu que la soumission présentée par monsieur Jean-Paul Brassard pour l'enlèvement des déchets ou vidanges aux lacs Vert et Baptiste pour le prix de \$300.00 par année pour une période de trois ans soit accepté par le conseil étant donné qu'il est le seul soumissionnaire.

Et que la soumission présentée par monsieur Roland Nantel de Vendée pour l'enlèvement des déchets ou vidanges aux lacs des Sucrieries et Cameron soit également acceptée par le conseil, et ce pour le prix de \$690.00 par année pour une période de trois ans, commençant le 1er mai 1972 prochain pour se terminer le 1er décembre 1974.

Et que monsieur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un contrat avec ces deux personnes pour et au nom de la Corporation.

A doptée

Il est résolu que le contrat pour l'enlèvement des déchets aux lacs; Labelle, Brochet, l'Abbie, Bélanger et Saindon ne soit pas accordé avant qu'il soit fait une inspection du dépotoir à être fourni par les plus bas soumissionnaires, soit à la prochaine assemblée qui sera tenue le 5 janvier 1972 prochain.

A doptée



1-12-71

Il est résolu que cette Corporation emprunte de La Banque Provinciale, par billet pour une période de trois mois une somme ne dépassant pas \$ 6,000.00 pour payer le coût des travaux de reconstruction de chemins exécutés au lac Baptiste et au Lac des Sucrieries cette année ce montant devant être remboursé à même le budget de l'année financière 1972.

Et que monsieur le Maire et le secrétaire trésorier soient et sont autorisés à signer le ou les billets nécessaires à cet emprunt temporaire pour et au nom de La Corporation.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Jean-Paul Brassard, contrat pour l'enlèvement de déchets pour l'année 1971 -----	\$200.00
Roland Nantel, contrat pour l'enlèvement de déchets aux lacs des Sucrieries et au lac Cameron ----- 1971	590.00
Robert Saindon, contrat pour l'enlèvement des déchets au lac Labelle, Brochet, et Saindon	1400.00
Léonidas Desgroseillers, balance due sur contrat pour \$1,300.00 pour l'enlèvement des déchets sur le côté Ouest du Lac Labelle -----	100.00
Claude Laporte camion et chargeur pour gravier -----	588.00
Bureau d'Enregistrement, avis de mutation propriétés	5.95
Paul-Émile Francoeur, entretien de chemins -----	28.42
Raoul Francoeur, " " " "	22.29
Léo Miljours, " " " "	45.30
Philippe Lauzon, " " " "	4.06
Henri Terreault, " " " "	82.25
Maurice Labonté, " " " "	18.35
Pierre Brousseau, " " " "	56.34
Gilbert Bélanger, " " " "	8.17
Yves Sauriol, avec camion pour gravier -----	
Léopold Valiquette, " " " "	
Narcisse Gargantini, " " " "	
Victor Mailloux, travaux de chemin exécutés en 1970	\$ 1,000.
Hydro Québec, dommages causés à la ligne de distribution	
Bell Canada, déplacement de poteaux téléphoniques	

A doptée

Il est résolu que réponse soit donné à l'avocat Jean Bernier de Montréal relativement à la réclamation de monsieur Claude Vendette pour travaux de reconstruction de chemin en bordure du lac des Sucrieries que cette Corporation a fait une demande au Ministère des Terres & Forêts du Québec à savoir quelles sont les règlements et conditions mentionnés au bail signé par monsieur Vendette lors de la lo-



cation des lots 65 et 66 du rang "E" du Canton de Labelle dans les limites de cette municipalité étant donné que monsieur Vendette est devenu propriétaire de ces deux lots après que le dit chemin de front fut verbalisé par règlement du conseil municipal et ce en suivant le tracé existant du chemin ou portage traversant ces propriétés.

La fosse sceptique installé dans l'emprise de 36 pieds du chemin municipal l'a été en contravention au règlement de cette municipalité régissant ces installations en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau dans le but de prévenir la pollution des eaux ; les clotures de bois et de pierre étaient dans l'emprise du dit chemin sans permission de la Corporation .

Adoptée

ATTENDU que le Ministère des Affaires Sociales a demandé à la maison Domrémy de Ste-Marguerite du Lac Masson de cesser toute opération dès le 1er janvier 1972.

ATTENDU qu'un projet de loi (no. 65) à été déposé en première lecture , par l'Honorable Ministre des Affaires Sociales .

ATTENDU que les principes de décentralisation, de consultation, de participation, de accessibilité préconisés par le dit projet de loi vient à l'encontre de la décision prise en regard de la Maison Domrémy.

ATTENDU que la clientèle actuellement desservie par la maison Domrémy ne saurait trouver dans les autres institutions du milieu les structures d'accueil qu'elle nécessite.

EN CONSEQUENCE , il est unanimement résolu que la Corporation Municipale du Canton de Joly demande à l'Honorable Ministre des Affaires Sociales de reviser cette décision communiquée par ses fonctionnaires et de faire tout en son pouvoir pour que soit maintenue la Maison Domrémy de Ste-Marguerite du Lac Masson , et ce jusqu'à ce que le projet de loi 65 soit sanctionné , alors que la population et les structures régionales pourront être invités à participer à la réorganisation des services , en respectant les besoins de certaines clientèles spécifiques telles que les alcooliques et les toxicomanes.

Et que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Claude Castonguay , Ministre des Affaires Sociales de la Province, au Député du Comté à Québec, monsieur Fernand J. Lafontaine Ing. de même que au Conseil du Bien-Etre du Diocèse de St-Jérôme à 954b Rue Labelle C.P. 335, St-Jérôme P. Q.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.



1-12-71

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de La Corporation Municipale du Canton de Joly pour l'année 1972 s'établissent comme suit;

BUDGET 1972

DEPENSES:

ENTRETIEN DE chemins d'hiver 1971-72	\$ 11,970.00
Entretien de chemins d'été 1972	10,000.00
Remboursement d'emprunt temporaire (Travaux 1971)	5,000.00
Remboursement sur dette au Ministère de La Famille	1,000.00
Rénumérations aux membres du conseil municipal	1,200.00
Salaire du secrétaire-trésorier	5,760.00
Enlèvement des déchets; Lacs; Labelle, Brochet, Cameron, Des Sucrieries, Bélanger, de L'Abbie, Saindon Vert et Baptiste -----	4,000.00
Primes assurances, responsabilités civile et patronale	800.00
Inspection de bâtiments, puisards etc.	200.00
Loyer de salle municipale, quai et barrage	200.00
Protection incendie	600.00
Souscription diverses, loisirs, Croix Rouge, Fondation	500.00
Taxe au Conseil de Comté 1972	846.00
Rôle d'évaluation et frais élections	300.00
Vérification des livres et documents	250.00
Contribution de la municipalité au régime des rentes, à l'assurance chômage, assurance maladie etc.	500.00
Dépenses d'administration; papeterie, timbres postes, enrégistrement, avis de mutations, téléphone longue-D.	400.00
Dépenses imprévues, à ajouter à l'entretien de chemins	1964.00
Total	\$ 45,490.00

REVENUS:

Subvention pour entretien de chemins d'hiver 1971-72	\$ 11,970.00
" " tuyau d'acier suivant promesse du Ministère de La Colonisation -----	1,270.00
Taxe spéciale pour enlèvement des déchets	4,000.00
Permis de construction	50.00
Intérêts sur arrérages de taxes	200.00
Taxe de vente municipale, part de la municipalité	5,000.00
	\$ 22,490.00

ATTENDU que selon le budget ci-devant il est requis des revenus de \$ 45,490.00 afin de rencontrer les dépenses prévues au dit budget;

ATTENDU que pour solder la différence entre les revenus non fonciers et les dépenses, il est requis une somme de \$ 23,000.00 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de la municipalité; il est en conséquence résolu qu'une taxe foncière générale au taux de

1-12-71



( \$1,00 ) une piastre par \$100.00 d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force et montrant une valeur imposable de \$ 2,300,000.00 pour rencontrer les dépenses générales prévues au dit budget pour l'année 1972 et devant rapporter \$ 23,000.00.

Et qu'il soit également imposé une taxe au montant de \$5.00 par chalet, camp, maison d'habitation etc. situés sur le chemin public en bordure des lacs; Labelle, Prochet, Cameron, Des Sucrieries, Bélanger, de l'Abbie, Saindon, Vert et Baptiste de même que des résidents sur ce parcours et des chalets situés du côté Ouest du lac Labelle, et ce pour l'enlèvement des déchets ou vidanges une fois la semaine, le lundi entre le 1er mai et le 1er décembre 1972.

Adoptée

Avis de motion est unanimement donné de la présentation d'un règlement ordonnant l'exécution de travaux d'hiver 1971-72 dans les limites de cette municipalité pour un montant ne dépassant pas \$12,500.00 et autorisant un emprunt par billets pour en payer le coût en attendant le versement des subventions accordés par le gouvernement Fédéral en vertu du programme de financement de travaux municipaux pour remédier au chômage l'hiver prochain.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

J.H. [Signature]  
Secrétaire

[Signature] Secrétaire  
[Signature] Trésorier  
[Signature] Jean Saindon Maire